



Liberté – Égalité – Fraternité
COMMUNE DE SAINT-PORCHAIRE

DÉCISION MUNICIPALE N° 2025/38

EXTRAIT DU REGISTRE

DOMAINE ET PATRIMOINE

Avenant n°1 au bail local professionnel – local communal situé 3 Place Eugène Bézier avec Madame Julie DESSENDIER, naturopathe et réflexologue

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,

attendu que la Commune est propriétaire d'un local professionnel situé 3 Place Eugène Bézier,

vu le bail en date du 26 août 2024, par lequel la Commune a décidé de louer le local professionnel situé 3 Place Eugène Bézier à Madame Julie DESSENDIER pour y exercer son activité de naturopathe et réflexologue,

attendu que Madame Dessendier souhaite revoir les dispositions de ce bail afin de n'occuper ce local que 1,25 jours par semaine.

vu le projet d'avenant,

vu le budget communal,

DÉCIDE

ACCEPTE l'avenant n° 1 au bail du 26 août 2024 par lequel la Commune a décidé de louer le local professionnel situé 3 Place Eugène Bézier à Madame Julie DESSENDIER pour y exercer son activité de naturopathe et réflexologue.

DIT qu'à compter du 1^{er} novembre 2025, Madame Julie DESSENDIER occupera le local professionnel situé Place Bézier à raison de 1,25 jours par semaine, pour y exercer son activité de naturopathe et réflexologue.

DIT qu'à compter du 1^{er} novembre 2025, le loyer mensuel hors charge sera fixé à soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (77,50 €) et la provision pour charges à douze euros et cinquante centimes (12,50 €).

DIT que toutes les clauses et conditions du bail en cours et de son avenant n°1, qui ne sont pas modifiées par les présentes, demeurent en vigueur.

DIT que la recette en résultant sera constatée au chapitre 75.

Décidé le deux octobre deux mille vingt-cinq

Pour extrait conforme

Transmise en S/Préfecture,

le **03 OCT. 2025**

Publiée par voie d'affichage,

le **03 OCT. 2025**



Jean-Claude GRENON

Maire